

LES MODULES AGRICOLES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le monde de l'élevage est touché de plein fouet par des scandales médiatiques, mettant en avant des bâtiments surpeuplés ou encore l'élevage en batterie. Mais la filière veut se faire peau neuve et respecter de nouveaux enjeux tel que le bien-être animal et l'environnement.

Pour répondre à ces nouveaux besoins les modules agricoles à toiture photovoltaïque s'invitent dans les parcours de nos éleveurs.

I. PREMIER OBJECTIF, RESPECTER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

L'image des volailles labels ou élevées en plein-air est caractéristique des attentes de la société et des consommateurs, c'est également un moyen de communication permettant de véhiculer une image de bien-être et de qualité des produits issus de la filière, traduit par un aménagement des parcours.

Les tables assurent la possibilité pour les animaux de **se déplacer librement** dans le parcours, puisque la petite structure de notre tables (7,8 m x 5,3 m ou double) permet d'apporter de l'ombre à plusieurs endroits.

L'extérieur fournit un **complément d'aliment naturel**, la volaille y trouvera des végétaux, et des éléments favorisant la digestion.

Le bien-être animal passe par la diminution **du stress thermique**. Les abris offrent de l'ombre et stimulent la sortie du bâtiment. Aux beaux jours, même si les trappes sont ouvertes les volailles ont tendance à rester à l'intérieur quand le parcours ne propose pas d'ombre.

L'accès à l'extérieur limite fortement l'élévation de leur température corporelle en réduisant la densité au mètre carré. Cette augmentation corporelle peut entraîner une hyperventilation allant parfois jusqu'à la mort de l'individu.

L'optimisation d'une plus grande surface de terre permet une **meilleure répartition des effluents** et dilue les risques d'injection de bactérie et ou virus présents dans les excréments.

Les tables permettent une **protection** contre les fortes chaleurs en créant de l'ombre mais aussi contre les pluies en les abritant. Assurant une protection des animaux en toute saison.

Les tables servent également de barrière **contre les prédateurs** aériens en offrant une zone de replis et empêchant les rapaces de survoler la zone. Elles peuvent également assurer une protection contre les autres animaux aériens susceptibles d'être porteur de maladies, si le système est équipé de filets.

II. DEUXIEME OBJECTIF. REPECTER L'ENVIRONNEMENT

Pour qu'un projet s'inscrive dans un processus de durabilité, l'aspect environnemental doit être satisfait. Actuellement, la question de l'environnement est essentielle et fait partie des préoccupations majeures des générations actuelles et futures.

Le gouvernement pose la question de l'environnement en votant des lois notamment la loi dite énergie-climat du 8 novembre 2019. Cette loi a pour objectif, entre autres choses, une sortie progressive des énergies fossiles pour prendre le chemin des énergies renouvelables. Dans cet optique de nouveaux termes apparaissent comme l'agrivoltaïsme ; système qui associe une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole au-dessus d'une même surface.

Les modules présentés sont dotés de panneaux photovoltaïques permettant la production d'énergies renouvelables pouvant être revendu et/ou consommée, répondant à l'objectif de la production d'énergies vertes

Les abris s'intègrent dans leur environnement et dans le respect de la faune et de la flore, du fait de leur structure. Il est prévu une hauteur minimum de 1,80 m et un système perméable permettant le ruissellement de la pluie, **favorisant ainsi la pousse de la végétation.**

Pour répondre aux besoins de nos éleveurs, nous nous adaptons et respectons les recommandations émises par le Syndicat National des Labels Avicoles de France (SYNALAF). Le **SYNALAF** a pour vocation de défendre et de promouvoir les labels avicoles ; par conséquent en respectant leurs recommandations sur l'implantation des tables nous nous inscrivons dans un projet totalement agricole. Pour ces raisons, nous respectons un espacement précis entre nos tables, sur l'emprise au sol ou encore la distance entre le projet et les trappes d'ouverture.

III. L'AVANTAGE DU REVENU COMPLEMENTAIRE

Un projet ne serait être durable s'il n'y a pas d'intérêt économique. Les modules agricoles à toiture photovoltaïque contribuent à la pérennisation de la filière avicole, assurent une rémunération complémentaire à l'éleveur ou une diminution de ses charges, baissent le taux de perte de production et assurent un maintien de la production avicole sur le territoire national.

La rémunération dégagée par la revente de l'énergie fournit est un simple **revenu complémentaire** mais ne permet pas à l'éleveur d'en vivre. Son activité principale reste l'élevage. Cependant ce produit accorde un peu de replis à l'éleveur qui doit faire face à une hausse de 50 % des aliments en 1 an ou encore sur la même période, une augmentation de 40 % du coût de construction d'un bâtiment d'élevage.

La production photovoltaïque peut également être perçue comme une **baisse de charge** pour l'exploitant lorsqu'il fait le choix d'un contrat en autoconsommation avec revente du surplus.

Par suite des deux éléments vus précédemment, l'énergie photovoltaïque assure une **pérennisation** de l'exploitation des éleveurs, non négligeable au regard des temps difficiles qu'ils rencontrent notamment avec le problème de la grippe aviaire.

Ces modules favorisent également le bien-être animal, en les protégeant et en diminuant le stress thermique pour toutes ces raisons, la perte d'individu sera diminuée, augmentant nécessairement **le nombre de volailles** vendu en plus de leur qualité.

En cumulant ces avantages, l'éleveur sera **motivé** pour continuer son activité et donc à maintenir la production avicole sur le territoire Français, faisant barrage aux exploitations étrangères comme celles d'Amérique latine.

Pour conclure, le parcours d'élevage en extérieur est une solution pour la filière avicole, cependant, il doit être nécessairement aménagé. L'aménagement peut également se faire par la plantation d'arbre ou autres végétations, mais les effets ne seront visibles que dans plusieurs années, ainsi ces abris répondent directement à l'ensemble des besoins des éleveurs tout en favorisant le bien-être animal. Les deux solutions ne s'opposent pas mais sont complémentaires.